



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION

167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Julien TAILLIFET

☎ 01 40 97 32 02

Abroge la décision 2016-093 du 22/09/2016

**DÉCISION DDFIP N°2017-032 DU 2 JUIN 2017 DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 6 juin 2016, affectant M. Bernard SABY, Administrateur général des finances publiques à la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2016-68 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Bernard SABY à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2016-68 qui m'est conférée par arrêté du 5 septembre 2016 sera exercée par :

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Nicolas ARGENTIN, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

Mme Blandine THEVENET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

M. Jean-Pierre ESTEVENY, administrateur des finances publiques adjoint, Chargé de mission à la division Budget Immobilier Logistique;

M. Eric JAN, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

Mme Christine LESENNE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Vanves.

Délégation est donnée à Mmes Sylvie LAAMARI, Samantha COLLIGNON, contrôleurs des finances publiques, à Mme Marie-France SOUFFLET et Mme Betty MAURICE, agents administratifs des finances publiques, M. Roland GENTRIC, contrôleur des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

Article 2 : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n°36 du 5 juillet 2016, sera exercée par :

M. Alain PINATEAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, Mme Jeanne HOUNGBO, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à Mmes Lucie DAPSENCE, Marthe TEIXEIRA, Laureline CHAUVIN, contrôleuses des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Laurence BENOUDA, inspectrice des finances publiques et Mmes Lucie DAPSENCE, Marthe TEIXEIRA et Laureline CHAUVIN, contrôleuses des finances publiques dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans le cadre de l'application FDD.

Fait à Nanterre, le 2 juin 2017

Bernard SABY